



LES MESSAGES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU – SOMMET DE BUDAPEST 2016

SE DONNER LES MOYENS POUR UNE MISE EN ŒUVRE INTÉGRÉE DE L'AGENDA 2030 ET DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

LES ODD ET LE CLIMAT : DES AGENDAS INDISSOCIABLES

L'Agenda 2030 est un tout cohérent, et une bonne gestion de l'eau est fondamentale pour l'atteinte de tous les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les gouvernements doivent se garder de donner trop de priorités à certains Objectifs ou Cibles car beaucoup d'entre eux ne peuvent être atteints que si d'autres le sont également. Une **approche intersectorielle et multi-acteurs** est nécessaire pour garantir une mise en œuvre coordonnée et intégrée et retirer des bénéfices croisés.

En particulier, **la réussite de l'ODD6 relatif à l'eau dépendra de notre capacité à lutter contre le changement climatique**. Dans de nombreux endroits, les changements climatiques rendent plus difficile l'atteinte des cibles ODD liées à l'eau : la raréfaction de l'eau due en partie aux effets du changement climatique pourrait causer en 2050 la perte de 6% de richesse nationale annuelle dans plusieurs régions du monde (Rapport High and Dry, Banque Mondiale, mai 2016).

Réciproquement, une bonne gestion de l'eau permet de répondre aux enjeux climatiques (ODD 13). Il est **nécessaire de placer l'eau au cœur de l'adaptation au changement climatique** – comme souligné par 93% des Etats dans les volets Adaptation de leurs Contributions Nationales (NDC) à l'Accord de Paris – sans pour autant oublier le rôle qu'elle peut jouer en terme d'atténuation (efficacité énergétique des services d'eau et d'assainissement, transport fluvial, hydroélectricité ...).

UNE NECESSAIRE APPROPRIATION PAR TOUS LES ACTEURS

Les mises en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris sous-entendent une réelle **appropriation et un engagement de tous** (Etats, collectivités, entreprises, organisations de la société civile, citoyens).

Pour les Etats, il s'agit de vérifier que leurs politiques publiques nationales permettront l'atteinte des objectifs internationaux. Comme les cibles mondiales sont généralement plus ambitieuses que celles retenues au niveau des pays, **de nombreuses politiques nationales ont besoin d'être révisées, renforcées et accélérées pour décliner les ambitions internationales**. De même, l'attention des Etats doit être portée sur le fait de transcrire **leurs contributions nationales (NDC) dans leurs stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique**. L'eau devra apparaître comme une priorité dans une politique intégrée avec d'autres axes majeurs dont l'énergie, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation. Un appui financier mais aussi technique devra être donné en ce sens aux Etats par la communauté internationale.

Pour les acteurs non-étatiques, il s'agit de s'approprier ces nouvelles feuilles de routes, évaluer comment leurs activités peuvent y contribuer, limiter leurs activités allant à l'encontre des objectifs internationaux fixés, et mobiliser leurs gouvernements pour adopter des mesures en ce sens. Les décideurs politiques étant sensibles aux attentes de l'opinion publique, **les acteurs non-étatiques ont un rôle essentiel à jouer pour sensibiliser à l'importance des ODD et de l'Accord de Paris, en contribuant eux-aussi largement à leur mise en œuvre**.

ASSURER LE SUIVI POLITIQUE MONDIAL DES 18 CIBLES 2030 LIÉES A L'EAU

Les Etats membres de l'ONU vont avoir besoin de faire régulièrement le point sur leurs progrès vers les 18 cibles liées à l'eau et de prendre des mesures correctrices en cas de progrès insuffisants.

Le **rapport UNSGAB**, remis par le Conseil consultatif sur l'Eau et l'Assainissement au Secrétaire général des Nations unies, souligne que le secteur de l'eau pâtit du manque de coordination des 31 agences de l'ONU intervenant sur l'eau et de l'absence de forum Eau permettant des rencontres régulières à haut-niveau.

La France, avec un nombre croissant de pays du Nord et du Sud, promeut les recommandations de ce rapport, parmi lesquelles la création d'une instance intergouvernementale dotée d'un mandat politique intégrée au système des Nations-unies. Dédiée à l'ensemble des problématiques de l'eau, cette instance devrait inciter à une meilleure prise en compte des enjeux du secteur de l'eau à l'échelle internationale et nationale. Elle alimenterait régulièrement les travaux du Forum Politique de Haut Niveau chargé du suivi global des ODD (HPLF). Le rapport propose que la plateforme UN-Water, déjà en charge de la coordination des principales agences onusiennes dans le domaine de l'eau, assure le secrétariat de l'instance

intergouvernementale. La création de cette dernière doit faire l'objet d'une résolution de l'Assemblée Générale des Nations-unies.

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau appellent à mise en place rapide d'une telle instance afin que l'Eau ne devienne pas le parent pauvre de l'Agenda 2030 et que les retards prévisibles puissent faire l'objet à temps de mesures adaptées. Cette enceinte devra intégrer les apports des plateformes mondiales et partenariats liés à l'eau existants et **comporter un mécanisme de consultation multi-acteurs**.

La France et les membres du Partenariat Français pour l'Eau soutiennent la mention dans la déclaration de Budapest de la nécessité de renforcer la gouvernance mondiale du secteur de l'eau et de la création de l'instance intergouvernementale.

IMPORTANT DE LA CONNAISSANCE

Un **système de connaissance basé sur des indicateurs fiables, ambitieux et intersectoriels** est nécessaire pour mesurer les progrès dans chaque pays et les agréer au niveau mondial. Les indicateurs de suivi élaborés par chaque Etat sur la base des indicateurs internationaux, doivent ainsi fournir un cadre de suivi-évaluation efficace de la retranscription des ODD dans les politiques nationales. Il serait pertinent que ce système soit également adapté au suivi des progrès dans la mise en œuvre des cadres internationaux existants (Accord de Paris, Habitat III).

Des indicateurs complémentaires nationaux ou régionaux seront nécessaires. Par exemple, un indicateur sur le recyclage des eaux usées en Europe serait un exemple intéressant d'adaptation au contexte local pour respecter l'ambition de la cible 6.3. Dans le cas de l'indicateur 6.4.2, le stress hydrique n'est par ailleurs pas un thermomètre pertinent du progrès vers la gestion durable des ressources en eau car il n'englobe pas la question de la surexploitation de ressources souterraines. Un indicateur plus adapté pourrait être identifié.

L'organisation de l'accès aux données existantes et de leur traitement pour la production d'informations adaptées aux besoins constitue également une activité fondamentale et indispensable pour assurer le succès des politiques et des plans d'action. Les données sont en effet nécessaires pour la planification des ressources en eau et des investissements, l'adaptation au changement climatique, les gestions sectorielles, la réduction des risques (inondation, sécheresse, etc.), la gestion opérationnelle des ressources et la prise de décision. Il s'agit de disposer d'un maximum d'informations pour agir au mieux sur la base de données mesurées (stations hydro-météo, etc.) ou projetées (modélisations) et de systèmes d'information sur l'eau qui permettent une meilleure prise de décision. **Deux priorités d'actions sont nécessaires : financer la connaissance et renforcer les capacités.**

DES FINANCEMENTS AMBITIEUX ET ADAPTES

La mise en œuvre universelle et équitable du droit d'accès à l'eau et à l'assainissement, de la gestion intégrée des ressources en eau, de la protection contre les inondations et les sécheresses, et des systèmes d'informations sur l'eau et le climat **nécessitent des financements plus importants qu'aujourd'hui**. La planification des fonds nécessaires d'ici 2030 peut amener un gouvernement à envisager de modifier ses formes de financement habituelles en faisant appel à toutes les sources envisageables et en privilégiant la **complémentarité et la flexibilité de divers financements**, adaptés à chaque situation : (3T – taxe-tarifs-transferts, prêts, investissements privés, taxe sur les transactions financières ou coopération décentralisée...)

L'eau devra ainsi constituer une des fortes priorités des Fonds climat (Fonds verts, Fonds d'adaptation) qui s'ajouteront aux financements dédiés au développement.

Ces financements, devront être rendus plus **facilement accessibles aux pays en développement** et réorientés **en priorité vers les ménages les plus pauvres et les zones vulnérables** (Pays les Moins Avancés, en zones urbaines mais aussi périurbaines et rurales). Le paradigme de l'aide devra en outre être élargi, pour la fourniture d'infrastructures mais aussi pour la mise en place d'une bonne gouvernance, de systèmes de connaissance (système d'acquisition de données, systèmes d'information, modèles) et de renforcement des capacités. Pour ce faire, les enveloppes de dons devront être élargies.

UNE COMMUNAUTE INTERNATIONALE DE L'EAU UNIE POUR PLUS DE VISIBILITE

La communauté internationale de l'eau doit être unie (exemple de **l'initiative #ClimatelsWater**) et doit savoir se rapprocher et se faire comprendre des autres communautés comme celles du climat mais aussi de l'énergie et de l'agriculture.